

Communiqué de presse

Club suisse des bouviers d'Appenzell CSBA

Le bouvier d'Appenzell ne disparaîtra pas !

Dimanche 24 octobre, s'est déroulée au Musée rural de plein air de Ballenberg une journée de présentation des chiens de race suisse : Bouviers et chiens du St-Bernard.

Malgré le temps plutôt exécrable, un bon nombre de propriétaires de Bouviers d'Appenzell ont participé à cette manifestation et montré à cette occasion les meilleurs atouts de notre race, grâce à des présentations, des démonstrations et deux cortèges à travers les allées du Musée ! Les visiteurs eurent ainsi la possibilité de se faire une bonne idée du standard en vigueur, des capacités d'apprentissage et de l'excellent caractère de nos Bouviers.

Quelques informations complémentaires doivent néanmoins être précisées au sujet de la situation actuelle de notre bouvier.

Le club suisse du bouvier d'Appenzell sait qu'il est pratiquement impossible de donner le nombre exact de bouviers d'Appenzell de race pure vivant en Suisse.

Lors de ces 5 dernières années, entre 110 et 150 chiots ont été élevés chez nous, dont 50 à 60 % furent vendus à l'étranger, à savoir principalement : en Allemagne et aux Pays-Bas. Quelques uns sont partis en Finlande, en France, en Belgique ainsi que dans d'autres pays européens et aussi dans le reste du monde ex : aux USA et au Canada.

Le club et ses éleveurs sont particulièrement soucieux de vendre en Suisse des chiots très prometteurs à des personnes responsables et sérieuses, c'est-à-dire ayant des bonnes connaissances sur la race du bouvier d'Appenzell.

Le club suisse du bouvier d'Appenzell prend toutes les mesures nécessaires afin que chaque éleveur puisse fournir des chiens en bonne santé et d'excellent caractère. Il va de soit qu'il incombe à l'éleveur d'habituer très vite les chiots aux différents stimuli de l'environnement et de veiller à leur santé.

Le bouvier d'Appenzell n'est pas un chien passe partout, c'est un chien de travail, qui doit pouvoir apprendre son « métier » dans un club canin, à la ferme ou sur l'alpage! Il demande donc une éducation en conséquence : de la fermeté, du doigté, un entraînement tout en douceur, sans brutalité!

Les personnes responsables de l'élevage au sein du club sont bien conscientes que la base de l'élevage est plutôt restreinte. Et c'est la raison pour laquelle, le CSBA s'efforce de sélectionner des individus, aussi bien mâles que femelles, sains avec un très bon caractère. Actuellement, en Suisse 38 éleveurs sont enregistrés au club Suisse des bouviers d'Appenzell. Chaque année, on compte entre 20 et 25 mises-bas. En 2009, il y a eu 22 mises-bas avec un total de 122 chiots, dont 56 ont été vendus en Suisse et 66 à l'étranger. En 2010, 170 chiots issus de 24 mises-bas ont vus le jour, dont 50 ont été vendus à l'étranger. Chaque élevage est soumis à un examen très rigoureux. Les chiots sont suivis de la naissance jusqu'à leur départ et subissent deux contrôles de la part des membres de la commission d'élevage.

Bien que le relativement faible, le pool des gènes au sein du cheptel des bouviers d'Appenzell n'a, contrairement aux autres races, pas eu jusqu'ici de répercussions

négligentes au niveau de la santé. L'avenir de la race se présente plutôt bien. Mais pour cela il est aussi très important que les nouveaux éleveurs et propriétaires d'étalons mettent tout leur cœur et leur loyauté à travailler ensemble pour atteindre les mêmes objectifs !

Lors des sélections d'aptitude à l'élevage, ce sont des juges neutres, bien formés pour les examens de caractère et de conformité au standard (juges d'expositions) reconnus par les deux organismes SCS et FCI, qui évaluent les chiens présentés. Le club ne regarde pas à la dépense et peut faire au besoin appel, pour l'examen de la conformité du standard, à des juges étrangers. Tous les juges ne sont pas forcément membres du club, ce qui garantit un jugement neutre. **Sont acceptés pour l'élevage uniquement des chiens ayant réussi l'examen d'aptitude à l'élevage.** Le test de caractère, stipulé par la SCS (l'article 11.2 du REI de la SCS) et le CSBA est conforme aux prescriptions de la loi sur la protection des animaux. Les juges de caractère reçoivent donc des directives précises pour l'examen de caractère. Ils sont spécifiquement formés par les clubs de race et la SCS, et reçoivent leur titre uniquement à l'issue d'épreuves sévères et strictes. Les juges de caractère sont ainsi tout à fait compétents en matière de comportement canin. Les juges de caractères et d'exposition peuvent non seulement compter sur une longue expérience dans le jugement des chiens mais aussi sur de bonnes connaissances en anatomie, génétique, règlement d'élevage et prescriptions légales.

Nous recommandons à toute personne intéressée notre site internet : www.appenzeller-sennenhunde-club.com

La race de notre fidèle, malicieux et dynamique bouvier d'Appenzell, toujours prêt pour apprendre quelque chose, n'est pas prête de s'éteindre ! Le club suisse du bouvier d'Appenzell y veille depuis 104 ans !

Club suisse du bouvier d'Appenzell

Au nom du comité et de la commission d'élevage, Marie-Louise Bill présidente du CSBA